

étape 1

Préparation des documents pour prise en charge

- Document nécessaires :

-Devis

-Programme de formation

-Convention de formation

étape 3

Choix du mode de financement

- Subrogation :
L'OPCO paie directement Formoz

-Formoz émet une facture à l'OPCO et une facture complémentaire à l'entreprise si la prise en charge n'est pas de 100%

- Non-subrogation :
-Formoz facture l'intégralité du montant à l'entreprise

étape 2

Dépôt de la demande

- Dépôt de la demande sur votre espace AFDAS

- Une fois la demande traitée :

-Votre entreprise reçoit la réponse via sa plateforme AFDAS

étape 4

Suivi du règlement

- En cas de subrogation, le paiement est effectué par l'OPCO dans la limite du montant validé.